

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN
L



Distr.
GENERALE
A/C.5/33/79
9 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 45 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.1/33/L.18

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 55ème séance, le 29 novembre 1978, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/33/L.18. La Commission était saisie d'un état des incidences financières (A/C.1/33/L.50).

2. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale :

1. Prierait le Secrétaire général, avec le concours d'un groupe spécial de praticiens expérimentés dans le domaine de l'établissement des budgets militaires :

a) De procéder à un essai pratique de l'instrument de publication proposé, avec la coopération volontaire d'Etats de différentes régions géographiques et représentant différents systèmes de budgétisation et de comptabilisation;

b) D'évaluer les résultats de l'essai pratique;

c) D'élaborer des recommandations en vue d'affiner encore et de mettre en service l'instrument de publication;

2. Prierait le Secrétaire général de fournir au groupe spécial l'assistance dont il pourrait avoir besoin;

3. Prierait le Secrétaire général de lui rendre compte à sa trente-cinquième session des résultats de l'application de la résolution.

3. On trouvera ci-après un état des coûts estimatifs de l'application de la résolution, fondé sur les hypothèses suivantes :

a) Le groupe spécial de l'établissement des budgets militaires serait composé de six experts et tiendrait une réunion à New York du 27 au 31 août 1979;

b) Des services d'interprétation simultanée seraient assurés en anglais et en espagnol; des services de traduction seraient fournis pendant la session en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) et après la session en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

c) Le volume de la documentation est évalué à 20 pages pendant la session et à 30 pages après la session;

d) Il faudrait prévoir le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance pour six experts.

4. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les coûts estimatifs se répartiraient comme suit :

Groupe spécial de l'établissement des budgets militaires
27-31 août 1979

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>I. Pendant la session</u>		
Interprétation (6 interprètes) (anglais et espagnol) (Documentation, 20 pages) (anglais, espagnol, français et russe)		14 100
Traduction (3 traducteurs), révision (3 réviseurs) et dactylographie (4 dactylographes)		4 100
Frais de voyage (9 fonctionnaires)		9 600
Reproduction et distribution par les soins du Secrétariat		900
Autre personnel de conférence (1 fonctionnaire des conférences et 1 commis aux documents)		400
Services communs :		
Techniciens du son	1 400	
Frais généraux de fonctionnement	<u>600</u>	2 000
<u>II. Après la session</u>		
(Documentation, 30 pages) (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)		
Traduction (30 journées de travail), révision (10 journées de travail) et dactylographie (33 journées de travail)		10 100

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Reproduction et distribution par les soins du Secrétariat		<u>1 500</u>
Total partiel, I et II		42 700
III. <u>Autres dépenses</u>		
Frais de voyage et indemnité de subsistance pour 6 membres du Groupe		<u>11 300</u>
TOTAL		<u>54 000</u>

5. Les dépenses entraînées par le projet de résolution s'élèveraient au total à 54 000 dollars, dont 42 700 dollars pour les services de conférence, pour lesquels les crédits nécessaires seront déterminés dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera établi prochainement. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution, il faudra ouvrir, pour le moment, un crédit additionnel de 11 300 dollars au chapitre 2 C du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.
